

DELIBERATION n° 2025 -43
Commune d'ARVIEUX
SEANCE DU 21 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-et-un juillet
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 6
Pouvoirs : 3
Votants : 9
Date de la convocation : 15 juillet 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER.
Absent : Jean-Denis PRAT (pouvoir à Annie COLOMBIER), Damien PHILIP (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).
Secrétaire : Vanessa COLLATTI

Objet : Réhabilitation de l'ancienne fromagerie d'ARVIEUX - La Ville : demande de subvention au Département.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le financement de 50.000€ accordé par le Département pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne fromagerie, dans le cadre du « dispositif logement ».

Il explique que cette somme avait été attribuée pour le logement uniquement et que la politique d'attribution de subventions du Département a évolué. Il est désormais possible d'obtenir de l'aide pour le reste du projet.

Il rappelle au conseil le financement de l'état au titre de la DSIL (198.000€) et de la Région (190.000€) pour l'ensemble du projet.

Aussi, il propose de demander l'annulation de l'aide de 50.000€ accordée en 2022, et de déposer d'autre dossier pour l'ensemble du projet qui consiste à :

- Créer un bureau d'animation avec salle d'activités au sous-sol
- Créer une salle des associations au rez-de-chaussée
- Réhabiliter deux logements au R+1 et combles

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **Demande** au Département des Hautes-Alpes d'annuler la subvention de 50.000€ accordée en 2022 et s'engage à la rembourser sur présentation d'un titre de recettes.

- Sollicite le Département des Hautes-Alpes pour l'attribution de nouvelles subventions selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT:**Montant des travaux :**

- Le bureau d'animation avec salle d'activités	220.000,00
- Une salle des associations	266.000,00
- Deux logements	<u>193.000,00</u>
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	679.000,00

RECETTES :**Demande de subventions :**

➤ Etat : D.S.I.L (29 %)	198.000,00
➤ Région SUD FRAT 2022 : environ (28 %)	190.000,00
➤ Département des Hautes-Alpes (23%)	155.200,00
- Pour le bureau d'animation et salle d'activités	50.286,00
- Pour la salle des associations	60.800,00
- Pour les deux logements	44.114,00
➤ Autofinancement communal : 20 %	<u>135.800,00</u>
MONTANT TOTAL DES RECETTES	679.000,00

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

